

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis N° 11/2011 concernant le réaménagement des bureaux communaux et la réhabilitation d'un appartement :

Membres de la Commission :

1 ^{er} membre (Présidente) :	Mme Marie-Claude LIECHTI
Secrétaire (rapporteure) :	Mme Françoise THIEBAUD
	Mme Michèle PETETIN
	Mme Ariane ZOMPA
	M. Yves FILIPPOZZI
	M. Daniel PLATTNER
	M. Daniel RUBLI

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

Madame la Présidente de la commission Marie-Claude Liechti a ouvert la séance le 14 avril 2011 à 19h00 entourée de Mesdames Michèle Petetin, et Ariane Zompa, de Messieurs Yves Filippozzi, Daniel Plattner et Daniel Rubli, et de Madame Françoise Thiébaud (rapporteure).

Pour la présentation du préavis et les réponses à nos questions, Monsieur Gérald Gygli, Municipal délégué, était accompagné de deux représentants de l'entreprise Habeg Sàrl, Messieurs Egger et Reinhardt.

Nous les remercions pour la présentation des différents aspects d'un tel projet, leurs éclaircissements et leur collaboration.

Les détails protocolaires réglés, la parole a été donnée à Monsieur Gérald Gygli, qui explique en préambule que :

- Le bureau technique étant devenu trop petit, il est nécessaire de le réaménager pour permettre la création de nouvelles places de travail. Le souhait de la Municipalité est, dit-il, de « faire avec de qu'on a » en utilisant, de manière modeste, les locaux à disposition.
- L'appartement du 2^{ème} étage (actuellement bureau technique) sera remis en état pour être loué.

- A partir du mois de novembre 2011, la salle qui sert actuellement au dépouillement des votations, ne pourra plus être utilisée. Les travaux destinés à y aménager de nouveaux bureaux techniques commenceront à ce moment-là. A cette remarque, un conseiller demande : « Qu'advient-il lors des élections de 2012 ? »

Réponse : « On pourrait utiliser l'aula de Clos Béguin ou la Grande Salle ».

- Ce projet devrait convenir pour une dizaine d'années sans nouveau changement.

Suivent les remarques et les questions des membres de la commission :

Le représentant de la commission de l'urbanisme estime qu'il est insuffisant de simplement envisager d'ajouter un espace au-dessus de la Raiffeisen, la Commune de St-Légier étant susceptible d'accueillir plusieurs centaines de nouveaux habitants d'ici 2 à 3 ans.

Dans la conversation, M. Gygli indique que le groupe de bâtiments abritant les bureaux actuels de la Municipalité pourrait être appelé à disparaître car « il ne correspond pas à une vision du futur ».

Un commissaire demande au bureau Habeg si la planification des locaux couvre les besoins actuels. Réponse de M. Egger : Dans cette proposition, on a pris en compte une place de travail supplémentaire pour chaque service.

La Présidente s'étonne du montant « pas si modeste » étant entendu que le mobilier est déjà existant et qu'il ne s'agit que de travaux de réaménagement.

Réponse de M. Egger : le premier projet se montait à CHF 900'000.-, il a ensuite été revu à la baisse.

Autres questions :

Y a-t-il eu un appel d'offre public et, si oui, a-t-il permis à différentes entreprises de se mettre en concurrence ? Quel est le coût des travaux au m³ ? Quel est le coût relatif aux travaux de l'appartement ainsi que celui de la réfection des locaux, et non pas le coût total ? Qui est la maison Habeg Sàrl ? Quelle est la formation professionnelle de M. Egger ?

M. Gygli répond qu'au-dessous d'un certain seuil, il n'est pas nécessaire de faire un appel d'offre public et que la Municipalité a choisi les offres les plus intéressantes financièrement.

M. Egger répond que la maison Habeg Sàrl existe depuis plus de 12 ans et que lui-même a plus de 30 ans de métier dans le bâtiment, qu'il a un CFC de technicien et monteur en chauffage, mais n'est pas architecte.

Autres remarques :

- Puisqu'il s'agit d'améliorer l'accueil à la clientèle, pourquoi n'est-il pas prévu de parking ni même de parking à vélos ?
- Qu'en est-il sur le moyen et le long terme ?
- Quel est l'aspect architectural qui justifie un si gros investissement ?
- Quel est l'aspect historique (grille d'analyse des investissements) ?
- Y a-t-il certaines normes à respecter puisqu'à côté d'une station de train ?
- Précisions quant aux chiffre 15 du coût des travaux : « gestion de chantier, honoraires ? »
- Les CHF 690'000.- figurent-ils au budget annuel ?

Réponse de M. Egger : les honoraires sont calculés en fonction du coût des travaux et du temps passé à leur exécution. Chaque entreprise a reçu le même cahier des charges. La Municipalité a demandé à la maison Habeg de contacter le Bureau Technique afin de leur fournir une liste d'entreprises avec lesquelles cette maison a l'habitude de travailler. Ils ont choisi les entreprises les moins chères et les plus intéressantes. Elles sont toutes venues sur place et sont des entreprises favorablement connues.

La Présidente libère le représentant de la Municipalité et les représentants de la maison Habeg.

La Commission délibère.

Elle déplore un manque de réponses convaincantes de la part de la Municipalité et de la maison Habeg, et souhaiterait avoir plus de précisions et de clarté dans l'élaboration des coûts desdits travaux de réaménagement des bureaux communaux et la réhabilitation d'un appartement. Les membres demanderont des informations complémentaires lors de la séance du Conseil communal du 9 mai 2011.

Les questions financières ne laissant guère plus de liberté, le vote laisse apparaître deux abstentions et cinq réponses positives.

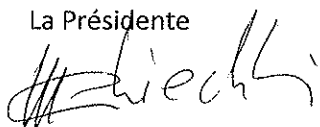
La séance est officiellement close à 20h30.

Conclusions :

La commission propose au Conseil communal, à la majorité des membres présents, d'accepter les conclusions du préavis n° 11/2011 à savoir :

- Autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits dans le présent préavis ;
- Octroyer le crédit de CHF 690'000.- TTC pour ce réaménagement.
- Financer les dépenses nécessaires par la trésorerie courante ;
- Amortir cet investissement sur 20 ans au maximum.

La Présidente



La rapporteure

